

**cette Charte s'adresse** à tous ceux qui participent à ou sont intéressés par les activités de l'association **Terre d'Union** (développement des amaps sur le bassin annécien) et les projets qu'elle soutient, dont la filière « du grain à l'assiette », consistant à mettre en place une filière économique locale complète, de la production de céréales anciennes cultivées biologiquement à la mise à disposition de consommateurs de pains et autres produits de boulangerie bio par les circuits courts.

Elle concrétise un **engagement pour des valeurs et des objectifs communs** et constitue le lien qui unit tous les acteurs de projets, qu'ils soient sympathisants, adhérents ou acteurs (économiques, associatifs, thérapeutes...).

Les membres de Terre d'Union font le choix de - et invitent leurs partenaires à - **se rassembler pour la création et l'organisation d'activités autour de l'alimentation** en partageant les principes fondamentaux et les valeurs suivants :

- **Préservation des écosystèmes naturels et assurance que nos actions et décisions sont en accord avec la nature,**
- **Maintien et développement de la biodiversité,**
- **Incitation et valorisation des alternatives à la pratique trop répandue de recherche de la maximisation des profits et des richesses individuels,**
- **Promotion du bien commun autour des valeurs de respect, d'entraide, de coopération,**
- **Recherche du plaisir à (se) faire du bien**

Ces principes et valeurs de base se déclinent dans les **objectifs écologiques, économiques, sociaux** et dans notre **mode de gestion des projets** tels que décrits ci-dessous.

## **Objectifs écologiques**

1. *Assurer* la bonne qualité gustative, nutritive et sanitaire des aliments produits, de la terre à l'assiette.

2. *Promouvoir* des démarches écologiques qui :

- privilégient les productions et transformations **locales**, en assurant une minimisation de l'impact des transports et plus globalement de la consommation d'énergies non renouvelables ;
- préservent les ressources en eau ;
- favorisent la biodiversité, particulièrement par l'utilisation de semences anciennes adaptées aux terroirs et par des modes de production biologiques.
- entretiennent et maintiennent la diversité des paysages agricoles

3. *Encourager* la création d'un « écosystème » où agriculteurs, transformateurs, (distributeurs) et consommateurs sont en synergie, expérimentent des démarches évolutives et novatrices et développent des transferts de compétences et de connaissances qui confortent les objectifs écologiques cités.

## ***Objectifs économiques***

*Croire en -et favoriser-* des alternatives au système trop répandu d'accumulation capitaliste basé sur la maximisation des profits et des richesses.

En ce sens, les démarches engagées visent à :

1. *Promouvoir* des relations économiques s'inscrivant dans le respect de l'équité et de la transparence entre tous les acteurs.
2. *Privilégier* et renforcer les circuits courts, passant si possible par la contractualisation des échanges entre les acteurs.
3. *Permettre* à chaque acteur d'un projet de vivre correctement de son activité avec des conditions de vie et de travail décentes liées à leur rémunération, leur rythme de travail, leur repos, les conditions d'hygiène et de sécurité.
4. *Encourager* les activités agricoles, artisanales et commerciales à taille humaine, pour viser à leur pérennisation et leur éventuelle transmission.
5. *Favoriser* la conversion progressive et réaliste des acteurs économiques vers des productions biologiques et les semences anciennes, inciter et soutenir l'installation de nouveaux producteurs et transformateurs engagés dans cette démarche.

## ***Objectifs sociaux***

1. *Permettre à chacun* de se sentir valorisé dans ses actions quotidiennes, de vivre correctement de son activité et de s'épanouir dans ses projets.
2. *Permettre à tous* d'accéder à une alimentation saine, nutritive, gustative et au juste prix.
3. *Favoriser* le lien social entre producteurs et consommateurs, entre villes et campagnes.
4. *Encourager* la solidarité et la confiance entre tous les acteurs des projets.
5. *Promouvoir*, entre les acteurs des projets et auprès du public, la transmission des connaissances liées à aux savoir-faire artisanaux, aux variétés anciennes, aux métiers et techniques de production respectueuses du vivant et de l'humain.
6. *Reconnecter* l'humain à la Terre, au travail manuel et au temps présent, par des projets capables de favoriser les démarches d'insertion et thérapeutiques.
7. *Maintenir*, faire connaître et éventuellement permettre la remise en activité d'éléments du patrimoine architectural ou culturel local.

## ***Modes de gestion des projets et actions***

1. Chaque intervenant s'engage à reconnaître les principes et objectifs énoncés dans cette charte et chercher à les mettre en œuvre.

2. Tout intervenant est encouragé, tout en gardant en tête l'intérêt collectif, à :

- participer activement à la co-construction des projets, être force de proposition et manifester un point de vue constructif ;
- s'inscrire dans les actions respectant ces principes et valeurs, en les adaptant s'il le souhaite à ses besoins, ses capacités et son projet ;
- faire connaître les valeurs et principes de cette charte auprès d'autres acteurs (économiques, associatifs, institutionnels) ;
- chercher à développer des partenariats avec ces acteurs.

3. Dans un souci de co-construction, les décisions engageant l'association sont prises :

- 1° par consensus,
- 2° par consentement,
- 3° par vote.

4. Chacun peut quitter l'association ou un projet à tout moment, dans respect des engagements pris avec les autres acteurs et est invité à exprimer les raisons de ce départ.

5. L'association vise à offrir un cadre permettant à chacun de prendre plaisir à mener ces actions de co-construction, dans un état d'esprit constant de convivialité, de respect et de bienveillance.